

# CHAPITRE 4

## LA FORMATION

### Formation du personnel militaire – formation du personnel civil – actions de formation en faveur du personnel handicapé – apprentis

La formation du personnel est en constante évolution au ministère de la défense, afin de garantir la capacité opérationnelle nécessaire des unités, tout en s'adaptant aux réformes ministérielles en cours au sein du ministère mais aussi aux évolutions des métiers et des matériels.

Le réseau de formation a été sensiblement modifié par la nouvelle organisation territoriale du ministère (avec notamment la création des bases de défense et des CMG). Comme toutes les fonctions RH, la formation fait l'objet d'une mutualisation des personnels et des moyens.

#### *Formation du personnel militaire*

En 2010, 103 175 actions de formation ont été effectuées pour un total de 4 618 578 journées de formation au profit des militaires.

Le recueil des données chiffrées relatives à la formation du personnel militaire a donné lieu à des ajustements, effectués avec le concours des armées, afin de restituer au mieux la réalité des actions de formation dispensées. Ceci explique notamment un nombre de formations d'adaptation à l'emploi sensiblement plus élevé que l'année précédente pour certaines armées. Par conséquent, le nombre de jours de formation du personnel militaire de ces armées est également en hausse.

#### *Formation du personnel civil*

La mise en œuvre du 5<sup>e</sup> accord-cadre relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, qui définit les lignes directrices de la politique de formation du personnel civil pour la période 2008-2011, s'inscrit dans un contexte d'évolution de l'organisation territoriale citée plus haut.

Pilotée au niveau national par la DRH-MD, la politique ministérielle en matière de formation des personnels civils s'appuie sur les conseillers coordonnateurs en

### Chiffres-clés

#### Militaires :

103 175 actions de formation

4 618 578 journées de formation

#### Civils :

49 897 actions de formation

32 362 agents formés

189 131 journées de formation

formation (CCF) placés au sein des CMG, avant d'être relayée sur le terrain par les responsables de formation au sein des groupements de soutien de base de défense (GSBdD).

En 2010, 49 897 actions de formation ont été effectuées, pour un total de 189 131 journées de formation. 32 362 agents civils ont été formés. Le coût total de formation du personnel civil en 2010 s'élève à 71,6 millions d'euros, pour un coût journalier unitaire (CJUF) de 378,6 euros par agent formé.

## 4.1 - LA FORMATION DU PERSONNEL MILITAIRE

### 4.1.1 - Données générales

Au sein du ministère de la défense, la formation des militaires est organisée indépendamment de celle du personnel civil. Elle répond strictement aux besoins opérationnels et à l'évolution des parcours professionnels.

Les ambitions stratégiques de la France sont décrites dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. De cette stratégie découlent des hypothèses de crises traduites en contrats opérationnels. Le dispositif de formation des militaires est organisé afin de pouvoir disposer, en permanence, pour les missions, d'une ressource humaine suffisante en nombre, en qualité de compétences, motivée et au meilleur coût possible. Avec la préparation opérationnelle et l'entraînement, la formation constitue l'un des piliers majeurs pour répondre à ces objectifs.

L'accomplissement au quotidien de missions de nature très variée, dans de nombreux pays et dans tous les milieux, témoigne de la qualité du dispositif et de la motivation du personnel.

Le taux de renouvellement très important de l'effectif entraîné par la contrainte de jeunesse des armées, la palette très large des métiers et des domaines d'emploi, le soutien de la promotion interne et de l'égalité des chances garanties de la cohésion des forces<sup>(1)</sup>, comme les efforts déployés en matière de reconversion<sup>(2)</sup>, font de la formation une fonction qui se doit d'être ouverte et dynamique.

L'effort consenti pour la formation des militaires, tant sur le plan humain que financier, constitue un investissement indispensable pour permettre à la France de tenir son rang sur la scène internationale. Pour autant, le dispositif de formation n'est pas figé. Il évolue en permanence afin de s'adapter aux nouvelles contraintes et de maîtriser les coûts.

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), la fonction formation rationalise au maximum la gestion de son soutien afin de diminuer ses coûts de fonctionnement. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, plus de quarante formations ont déjà été mutualisées et cette dynamique se poursuit sous l'égide du comité de coordination de la formation (CCF), présidé par le chef d'état-major des armées (CEMA). Sur le plan des regroupements d'écoles, plusieurs étapes, qui concernent principalement l'armée de terre, ont été franchies. À l'image du regroupement en 2009 des écoles militaires de Bourges, les écoles militaires de Draguignan (EMD) ont été mises en place à l'été 2010, en regroupant l'École d'application de l'infanterie (EAI) de Montpellier avec l'école

(1) La moitié des sous-officiers est recrutée parmi les militaires du rang, la moitié des officiers parmi les sous-officiers.

(2) Importance notable de la validation des acquis de l'expérience.

d'application de l'artillerie (EAA) de Draguignan. L'École militaire supérieure d'administration et de management (ENSAM) a quant à elle rejoint en 2010 le site des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Par ailleurs, le Commandement de la formation de l'armée de terre (COFAT) a été intégré en 2010 à la Direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT), afin de permettre à l'armée de terre d'avoir une seule et même structure ressources humaines, comme les autres armées. Cet effort de rationalisation se poursuivra dans les années à venir.

L'année 2010 a également été marquée par le passage en régime de croisière des « formations OTAN ». En effet, la participation pleine et entière de la France au commandement intégré de l'Alliance Atlantique a nécessité l'accroissement des capacités existantes en termes de certification des niveaux de langue, de formation à la connaissance de l'OTAN, de formations spécialisées et de préparation opérationnelles des futurs insérés.

## Modalités de calcul des données

### Rappel

L'ampleur et la diversité du dispositif de formation et son application différente d'une armée à l'autre rend difficile la mise en cohérence de données chiffrées censées recouvrir les mêmes actions. Leur recensement avait fait l'objet d'une refonte complète en 2007 (chapitre 4 du Bilan social 2006). Afin de disposer d'indicateurs qui rendent compte de l'effort de formation et qui soient mesurables pour toutes les armées de manière comparable, le périmètre a été restreint aux seules écoles des armées<sup>(3)</sup>. Cette modification entraîne une rupture dans la série mais les informations présentées sont plus claires :

- tableau 4.1.2 : nombre d'actions de formation initiale ;
- tableau 4.1.3 : nombre d'actions de formation de cursus, dite « promotionnelle », donnant accès au grade supérieur ou à un changement de niveau fonctionnel ;
- tableau 4.1.4 : nombre d'actions de formation d'adaptation à l'emploi pour approfondir une spécialité ou mettre en œuvre un matériel (pas forcément sanctionnée par un diplôme ou une attestation et ne donnant jamais lieu à un changement de grade ou de niveau fonctionnel - hors formations initiales ou de cursus) ;
- tableau 4.1.5 : nombre total d'actions de formation (somme des 3 tableaux précédents).

Les actions de formation correspondent aux effectifs concernés par la formation initiale et la formation de cursus. En revanche, il peut y avoir plusieurs actions pour une même personne pour les formations d'adaptation à l'emploi.

Dans l'hypothèse d'une même formation s'échelonnant sur plus d'une année civile, l'effectif en première année de formation n'est pas comptabilisé. Par exemple, une formation s'échelonnant de septembre 2008 à juin 2010 sera bien comptée deux fois (en 2009 et en 2010) et non trois.

La DGA et la DCSSA constituent un cas particulier.

Les formations dispensées au titre de la formation initiale par les écoles d'ingénieurs sous tutelle de la DGA (Polytechnique, SUPAERO, ENSTA, ENSIETA et ENSICA), bien qu'établissements publics, ont été incluses dans le périmètre défini ci-dessus. L'École polytechnique occupe en outre une place singulière au sein du dispositif : ses élèves se

(3) Les lycées militaires, les centres de formation ou d'enseignement, les formations externalisées, les formations en unité des MdR, les stages d'instruction au sein des unités d'instruction spécialisées (UIS) ne sont pas pris en compte dans le périmètre retenu.

destinent pour 70 % aux entreprises publiques ou privées et pour 30 % aux corps de l'État, civils et militaires, dont celui des ingénieurs de l'armement qui, de surcroît, ne bénéficie pas qu'à la seule DGA. L'École n'en joue pas moins un rôle éminent dans le système de formation français.

Enfin, la DGA est exceptionnellement concernée par les formations de cursus et d'adaptation. À l'instar des centres d'instruction des armées, ses centres de formation n'entrent pas dans le périmètre.

La DCSSA a retenu comme périmètre :

- formation initiale: élèves en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles d'études médicales, élèves des corps de pharmaciens, vétérinaires, dentistes et du corps technique administratif (officiers); élèves de l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) et militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA, sous-officiers);
- formation de cursus: élèves en formation de l'enseignement militaire supérieur et formation de spécialité des médecins (internes en 3<sup>e</sup> cycle d'études médicales et praticiens confirmés) (officiers); formations de spécialisation ultérieure et formation « cadre de santé » (sous-officiers);
- formation d'adaptation à l'emploi: formations ne relevant pas des deux catégories précédentes et gérées par la direction de l'enseignement et de la formation du service de santé des armées, École du Val-de-Grâce.

#### 4.1.2 - Nombre d'actions de formation initiale<sup>(4)</sup>

	ÉLÈVES OFFICIERS	ÉLÈVES SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL	%
TERRE	1 436	3 744	11 845	1 906	18 931	56,4
MARINE	658	754	983	610	3 005	8,9
AIR	369	1 347	1 123	101	2 940	8,8
GENDARMERIE	268	1 396	-	5 419	7 083	21,1
SSA	844	275	0	87	1 206	3,6
SEA	19	16	178	-	213	0,6
DGA*	196	-	-	0	196	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>3 790</b>	<b>7 532</b>	<b>14 129</b>	<b>8 123</b>	<b>33 574</b>	

Sources: direction du personnel militaire et directions des ressources humaines des armées, directions et services

Champ: personnel militaire de carrière ou sous contrat

Lecture: 196 actions de formation initiale ont été effectuées au profit des officiers de la DGA

\* Hors élèves de l'École polytechnique.

(4) Les militaires employés par la SGA sont comptabilisés dans leur armée de rattachement (terre, marine, air, gendarmerie).

### 4.1.3 - Nombre d'actions de formation de cursus donnant accès au grade supérieur ou à un changement de niveau fonctionnel<sup>(5)</sup>

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL	%
TERRE	1 007	1 795	894	-	3 696	26,2
MARINE	550	2 006	291	-	2 847	20,2
AIR	1 027	2 923	556	-	4 506	31,9
GENDARMERIE	261	2 067	-	-	2 328	16,5
SSA	563	107	0	0	670	4,7
SEA	2	35	32	-	69	0,5
DGA	5	0	0	0	5	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>3 415</b>	<b>8 933</b>	<b>1 773</b>	<b>0</b>	<b>14 121</b>	

Sources : direction du personnel militaire et directions des ressources humaines des armées, directions et services

Champ : personnel militaire de carrière ou sous contrat

Lecture : 5 actions de formation de cursus ont été effectuées au profit des officiers de la DGA

### 4.1.4 - Nombre d'actions de formation d'adaptation à l'emploi<sup>(5)</sup>

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL	%
TERRE	2 915	6 206	3 332	0	12 453	22,4
MARINE	1 197	5 512	3 108	0	9 817	17,7
AIR	2 742	6 731	3 170	0	12 643	22,8
GENDARMERIE	1 183	11 128	-	49	12 360	22,3
SSA	2 930	4 691	0	51	7 672	13,8
SEA	9	125	401	-	535	1,0
DGA	0	-	-	0	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>10 976</b>	<b>34 393</b>	<b>10 011</b>	<b>100</b>	<b>55 480</b>	

Sources : direction du personnel militaire et directions des ressources humaines des armées, directions et services

Champ : personnel militaire de carrière ou sous contrat

Lecture : 2 915 actions de formation d'adaptation à l'emploi ont été effectuées chez les officiers de l'armée de terre

Nota : Une personne peut être comptabilisée autant de fois qu'elle a suivi de formations.

(5) Les militaires employés par le SGA sont comptabilisés dans leur armée de rattachement (terre, marine, air, gendarmerie).

## 4.1.5 - Nombre total d'actions de formation<sup>(6)</sup>

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL	%
TERRE	5 358	11 745	16 071	1 906	35 080	34,0
MARINE	2 405	8 272	4 382	610	15 669	15,2
AIR	4 138	11 001	4 849	101	20 089	19,5
GENDARMERIE	1 712	14 591	-	5 468	21 771	21,1
SSA	4 337	5 073	0	138	9 548	9,2
SEA	30	176	611	-	817	0,8
DGA*	201	-	-	0	201	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>18 181</b>	<b>50 858</b>	<b>25 913</b>	<b>8 223</b>	<b>103 175</b>	<b>100</b>

Sources : direction du personnel militaire et directions des ressources humaines des armées, directions et services

Champ : personnel militaire de carrière ou sous contrat

Lecture : 201 actions de formation au total ont été effectuées chez les officiers de la DGA

\* Hors élèves de l'École polytechnique.

## 4.1.6 - Nombre de jours accordés à la formation<sup>(6)</sup>

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL	%
TERRE	588 380	735 475	112 420	0	1 436 275	31,1
MARINE	200 471	484 326	274 085	10 816	969 698	21,0
AIR	203 803	321 944	99 014	4 646	629 407	13,6
GENDARMERIE	89 550	605 483	-	443 707	1 138 740	24,7
SSA	299 043	34 973	0	3 161	337 177	7,3
SEA	6 741	9 463	46 254	0	62 458	1,3
DGA*	44 823	-	-	0	44 823	1,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 432 811</b>	<b>2 191 664</b>	<b>531 773</b>	<b>462 330</b>	<b>4 618 578</b>	

Sources : direction du personnel militaire et directions des ressources humaines des armées, directions et services

Champ : personnel militaire de carrière ou sous contrat

Lecture : 44 823 jours ont été consacrés à la formation des officiers de la DGA

\* Hors élèves de l'École polytechnique.

(6) Les militaires employés par le SGA sont comptabilisés dans leur armée de rattachement (terre, marine, air, gendarmerie).

## 4.2 - LA FORMATION DU PERSONNEL CIVIL

### 4.2.1 - Données générales

Les actions de formation sont regroupées en deux grandes catégories :

- La formation statutaire : elle comprend essentiellement ce qui était qualifié auparavant de formation initiale ;
- La formation professionnelle : cinq types de formation professionnelle peuvent être distingués :
  - Les actions de formation continue ;
  - Les préparations aux examens, concours ou essais ;
  - Les congés de formation ;
  - La formation accordée dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
  - Les bilans de compétence.

La typologie des actions de formation continue est fondée sur trois objectifs possibles :

- L'adaptation immédiate au poste de travail (type 1) ;
- L'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2) ;
- Le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3).

### 4.2.2 - Le groupe central de coordination de la formation professionnelle

Le groupe central de coordination de la formation professionnelle du personnel civil du ministère de la défense (GCCF), qui comprend en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel, est présidé par le directeur des ressources humaines du ministère de la défense. Institué par l'arrêté du 5 juin 1975, le GCCF assure la coordination des actions de formation du personnel civil. Il s'est réuni deux fois au cours de l'année 2010.

#### Sujets examinés à la réunion du 28 janvier 2010

- Présentation des orientations nationales de formation pour 2010 ;
- Programmation des actions de formation de l'année 2010 ;
- Point de situation sur la mise en œuvre du module de formation du SIRH Alliance ;
- Présentation relative à l'intégration du réseau de la formation au sein de la nouvelle organisation territoriale du ministère.

#### Sujets examinés à la réunion du 22 juin 2010

- Bilan des actions de formation pour l'année 2009. En 2009, la dépense totale de formation du personnel civil s'est élevée à plus de 80 millions d'euros, soit 3,94 % de la masse salariale, englobant les coûts pédagogiques, les indemnités d'enseignement, les rémunérations et charges sociales des stagiaires, les frais de fonctionnement et de déplacement ;
- Montée en puissance du centre de formation de la défense (CFD) ;
- Mise en œuvre du module formation du SIRH Alliance ;
- Intégration du réseau de la formation au sein de la nouvelle organisation territoriale du ministère ;
- Formation dans le cadre des restructurations.

## 4.2.3 - Bilan des actions de formation en 2010

### 4.2.3.1 - Nombre d'actions de formation par catégorie et par type d'action

	CAT. A	CAT. B	CAT. C	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
<b>FORMATION STATUTAIRE</b>	473	514	193	478	1 658
PREMIÈRE STATUTAIRE HORS PACTE*	473	514	125	478	1 590
PACTE*	0	0	68	0	68
<b>FORMATION CONTINUE</b>	7 240	8 806	10 960	11 414	38 420
FORMATION À L'ADAPTATION IMMÉDIATE AU POSTE (T1)**	3 167	4 646	4 914	4 919	17 646
FORMATION LIÉE À L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES MÉTIERS (T2)**	481	901	1 316	1 300	3 998
FORMATION LIÉE AU DÉVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS OU À L'ACQUISITION DE NOUVELLES QUALIFICATIONS (T3)	3 592	3 259	4 730	5 195	16 776
<b>AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES</b>	770	3 026	5 361	662	9 819
PRÉPARATION AUX CONCOURS, EXAMENS ET ESSAIS	717	2 922	5 136	557	9 332
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION**	0	1	0	0	1
CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE**	3	3	25	6	37
CONGÉS DE RESTRUCTURATION**	0	2	2	1	5
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)**	18	60	87	45	210
BILANS DE COMPÉTENCES**	32	38	111	52	233
FORMATIONS EXTERNES DES ÉLUS HSCT	0	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>8 483</b>	<b>12 346</b>	<b>16 514</b>	<b>12 554</b>	<b>49 897</b>

Source : DRH/MD/SRHC/GMRHC

Champ : personnel civil titulaire, non titulaire et ouvrier de l'État

Lecture : le nombre d'agents de catégorie A en formation statutaire s'est élevé à 473

\* Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE).

\*\* Dans le cadre de la nouvelle nomenclature des types d'actions de formation, les restructurations peuvent ouvrir droit à différentes formations. Certaines formations peuvent être accordées au titre des actions de formations liées aux restructurations : T1, T2, bilan de compétence, VAE, période de professionnalisation, congé de formation professionnelle et congé de restructurations.

NB : un agent est compté autant de fois qu'il a suivi de formations.

### 4.2.3.2 - Nombre de journées de formation par catégorie et par type d'action

	CAT. A	CAT. B	CAT. C	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
<b>FORMATION STATUTAIRE</b>	8 984	9 872	4 251	12 617	35 724
PREMIÈRE STATUTAIRE HORS PACTE*	8 984	9 872	880	12 617	32 353
PACTE*	0	0	3 371	0	3 371
<b>FORMATION CONTINUE</b>	26 784	29 349	31 531	43 850	131 514
FORMATION À L'ADAPTATION IMMÉDIATE AU POSTE (T1)**	10 327	14 626	13 360	18 049	56 362
FORMATION LIÉE À L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES MÉTIERS (T2)**	1 837	2 681	4 525	6 054	15 097
FORMATION LIÉE AU DÉVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS OU À L'ACQUISITION DE NOUVELLES QUALIFICATIONS (T3)	14 620	12 042	13 646	19 747	60 055
<b>AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES</b>	1 755	5 218	11 922	2 998	21 893
PRÉPARATION AUX CONCOURS, EXAMENS ET ESSAIS	1 323	4 028	7 861	1 716	14 928
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION**	0	200	0	0	200
CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE**	90	105	2 957	400	3 552
CONGÉS DE RESTRUCTURATION**	0	277	72	205	554
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)**	218	395	386	212	1 211
BILANS DE COMPÉTENCES**	124	213	646	463	1 446
FORMATIONS EXTERNES DES ÉLUS HSCT	0	0	0	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>37 523</b>	<b>44 439</b>	<b>47 704</b>	<b>59 465</b>	<b>189 131</b>
RÉPARTITION (EN %)	19,8	23,5	25,2	31,5	100,0
DURÉE MOYENNE DES ACTIONS (EN JOURS)	4,4	3,6	2,9	4,7	3,8

Source : DRHMD/SRHC/GMRHC

Champ : personnel civil titulaire, non titulaire et ouvrier de l'État

Lecture : le nombre de journées de formation pour les agents de catégorie A en formation statutaire s'est élevé à 8 984

\* Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE).

\*\* Dans le cadre de la nouvelle nomenclature des types d'actions de formation, les restructurations peuvent ouvrir droit à différentes formations. Certaines formations peuvent être accordées au titre des actions de formations liées aux restructurations : T1, T2, bilan de compétence, VAE, période de professionnalisation, congé de formation professionnelle et congé de restructurations.

NB : un agent est compté autant de fois qu'il a suivi de formations.

Personnel de la défense

Mouvements de personnel

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Relations professionnelles

Politique sociale

Réserve

Postface

### 4.2.3.3 - Coût de la formation par catégorie

	CAT. A	CAT. B	CAT. C	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
COÛT DE LA FORMATION* (EN M€)	16,1	16,4	15,4	23,7	71,6
RÉPARTITION (EN %)	22,5	22,9	21,5	33,1	100,0

Source : DRH-MD/SRHC/GMRHC

Champ : personnel civil titulaire, non titulaire et ouvrier de l'État

Lecture : le coût de la formation du personnel de catégorie A représente 22,5 % du coût total

\* Ce coût comprend : les crédits pédagogiques, les frais de fonctionnement, les frais de déplacement, les rémunérations des stagiaires et les indemnités d'enseignement.

### 4.2.3.4 - Évolution de la formation depuis trois ans

	2008	2009	2010	ÉVOLUTION 2009/2010
NOMBRE D' ACTIONS DE FORMATION*	58 126	52 585	49 897	- 5,1 %
NOMBRE DE JOURNÉES DE FORMATION	240 739	212 961	189 131	- 11,2 %
COÛT DE LA FORMATION** (EN M€)	81,7	77,1	71,6	- 7,1 %

Source : DRH-MD/SRHC/GMRHC

Champ : personnel civil titulaire, contractuel et ouvrier de l'État

Lecture : le coût de la formation s'est élevé à 71,6 M€ en 2010

\* Un agent est compté autant de fois qu'il a suivi de formation.

\*\* Hors apprentissage

#### 4.2.3.5 - Nombre d'agents ayant suivi une formation continue par domaine et par catégorie

	CAT. A	CAT. B	CAT. C	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
ACCUEIL SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT	1 170	1 218	1 796	611	4 795
MANAGEMENT-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1 239	1 121	1 497	381	4 238
ACHATS PUBLICS	480	571	422	174	1 647
GESTION ET SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES	377	427	713	159	1 676
TECHNIQUES JURIDIQUES	114	123	137	80	454
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	337	1 047	2 467	1 393	5 244
INFORMATIQUE	490	810	380	750	2 430
LANGUES	541	243	152	327	1 263
EUROPE	10	24	46	19	99
DÉVELOPPEMENT DURABLE	94	95	34	109	332
FORMATIONS SPÉCIFIQUES AUX MISSIONS DE CHAQUE MINISTÈRE	2 281	2 873	2 853	7 297	15 304
SERVICES AUX USAGERS	107	256	465	115	943
<b>TOTAL</b>	<b>7 240</b>	<b>8 808</b>	<b>10 962</b>	<b>11 415</b>	<b>38 425</b>

Source : DRHMD/SRHC/GMRHC

Champ : personnel civil titulaire, non titulaire et ouvrier de l'État

Lecture : le nombre d'agents de catégorie A ayant suivi une formation "service aux usagers" s'est élevé à 107

NB : un agent est compté autant de fois qu'il a suivi de formations.

Personnel de la défense

Mouvements de personnel

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Relations professionnelles

Politique sociale

Réserve

Postface

#### 4.2.3.6 - Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation par catégorie et par employeur

	CAT. A	CAT. B	CAT. C	OUVRIERS	TOTAL
TERRE	610	2 104	4 150	3 276	10 140
MARINE	177	451	907	635	2 170
AIR	360	631	814	1 602	3 407
SSA	110	677	1 103	552	2 442
SEA	16	56	106	79	257
DGA	1 985	1 036	527	1 180	4 728
SGA	1 917	2 525	2 197	833	7 472
DIRISI	93	241	270	130	734
AUTRES*	149	227	475	161	1 012
<b>TOTAL</b>	<b>5 417</b>	<b>7 948</b>	<b>10 549</b>	<b>8 448</b>	<b>32 362</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GMRHC

Champ : personnel civil titulaire, non titulaire et ouvrier de l'État

Lecture : Le nombre d'agents de catégorie A du SSA ayant suivi au moins une formation en 2010 s'est élevé à 110

\* Autres services interarmées, outre-mer.

NB : un agent est compté une fois même s'il a suivi plusieurs formations.

### 4.3 - ACTIONS DE FORMATION AU PROFIT DU PERSONNEL HANDICAPÉ (LOI DU 11 FÉVRIER 2005)

	CAT. A	CAT. B	CAT. C	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL	DURÉE (EN JOURS)	CRÉDITS PÉDAGOGIQUES (EN €)
AUPRÈS DES GESTIONNAIRES DE FONCTIONNAIRES HANDICAPÉS	18	30	5	0	53	521	76 379
FORMATION DU PERSONNEL EN RELATION AVEC LE PERSONNEL HANDICAPÉ*	5	24	29	0	58	201	33 619
BÉNÉFICIAIRE DE LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005 RECONNUS CDAPH**	4	12	19	6	41	375	60 101
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>66</b>	<b>53</b>	<b>6</b>	<b>152</b>	<b>1 097</b>	<b>170 099</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GMRHC

Champ : personnel handicapé civil titulaire, non titulaire et ouvrier de l'État

Lecture : le nombre d'actions de formation suivi par les agents de catégorie A bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 reconnus "CDAPH" s'élève à 4

\* Réseau des correspondants et apprentissage du langage des signes.

\*\* Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ex-COTOREP).

En 2010, les crédits pédagogiques consacrés à l'insertion des travailleurs handicapés se sont élevés à 170 099 € pour la formation de 152 stagiaires. Ce sont au total 1 097 journées de formation qui ont été consacrées à l'insertion des personnes en situation de handicap. Parmi eux, 41 personnes en situation de handicap ont pu bénéficier d'actions de formation. Ces actions spécifiques ont représenté 375 journées de formation pour un coût pédagogique de 60 101 €.

#### 4.4 - LES APPRENTIS (ARTICLE 13 DE LA LOI N° 97-940 DU 16 OCTOBRE 1997)

Sur 240 apprentis employés au ministère au 31 décembre 2010, 139 ont été recrutés en 2010. 274 apprentis<sup>(7)</sup> ont bénéficié d'une formation pour un montant de crédits pédagogiques de 564 255 €

	TERRE	MARINE	AIR	GEND.	SSA	SEA	DGA	AUTRES	TOTAL
ÂGE MOYEN	19	19,7	19,5	-	23,4	-	22	22	20,4
EFFECTIF AU 31/12/10	88	10	60	-	21	0	46	15	240
RAPPEL 2009	107	14	65	-	11	0	80	12	289
RAPPEL 2008	133	11	55	1	16	0	95	14	325

Source : DRHMD/SRHC/GMRHC

Champ : personnel civil en apprentissage

Lecture : le nombre d'apprentis de l'armée de terre en 2008 s'élève à 133

(7) Ce chiffre comprend les apprentis qui ont reçu une formation puis sont partis au cours de l'année 2010.